

Décision DG 2024/046

DECISION PORTANT APPROBATION DE L'ORGANISATION DU POLE DE PSYCHIATRIE INFANTO JUVENILE DEPARTEMENTALE

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 6143-7 et R6144-1,

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 16 août 2022, prononçant la nomination de Monsieur Philippe LEQUIEN en qualité de Directeur d'hôpital de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, de l'EHPAD Départemental du Creusot et de l'EHPAD de Montcenis (Saône et Loire) à compter du 17 octobre 2022,

Vu le Projet d'Établissement 2024-2028 de l'EPSM 71 adopté par le Conseil de Surveillance le 04 avril 2024,

Vu la concertation du Directoire sur l'organisation du Pôle de Psychiatrie Infanto Juvénile Départementale en sa réunion du 16 septembre 2024,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Médicale d'Établissement du 23 septembre 2024 au sujet de l'organisation du Pôle de Psychiatrie Infanto Juvénile Départementale ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social d'Établissement sur l'organisation du Pôle de Psychiatrie Infanto Juvénile Départementale en sa réunion du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques du 26 septembre 2024 au sujet de l'organisation du Pôle de Psychiatrie Infanto Juvénile Départementale ;

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

Après concertation,

Donne un avis favorable sur l'organisation du Pôle de Psychiatrie Infanto Juvénile Départementale.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Sevrey, le 28 octobre 2024

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN

